

Le Smicval
vous aide à passer aux

COUCHES LAVABLES

Bénéficiez d'un prêt gratuit
d'un lot de couches lavables
ou de soutiens financiers
pour en acheter ou louer



Le SMICVAL vous accompagne tout
au long de votre projet :
RDV sur mon-espace.smicval.fr
pour + d'infos !

Les couches jetables sont une source de déchets considérable. On estime aujourd'hui qu'elles représentent 40% des déchets ménagers d'une famille avec 1 jeune enfant. Un enfant produit environ 1 tonne de déchets en couches jetables de la naissance à la propreté. **Plus problématique encore, en 2019, l'ANSES alertait sur la dangerosité des couches jetables avec la présence de perturbateurs endocriniens, cancérigènes, pesticides...**

Heureusement, des alternatives existent !

Pourquoi utiliser des couches lavables pour mon enfant ?



Plus sain

La composition des couches lavables est beaucoup plus encadrée par les normes de fabrication. Bébé est moins exposé aux perturbateurs endocriniens !



Moins de déchets

Choisir les couches lavables, c'est produire 60 fois moins de déchets !



Moins d'eau et de matières premières

Elles nécessitent 90 fois moins de matières premières et 2,3 fois moins d'eau (malgré le lavage) que les couches jetables.



Moins de dépenses

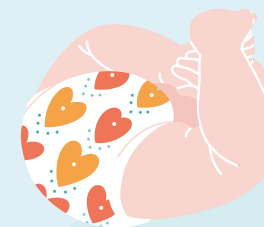
Elles sont entre 2 et 4 fois moins cher pour le premier enfant selon le modèle choisi et 5,7 fois moins cher pour les enfants suivants.

L'utilisation des couches lavables se développe même en maternité ! Les professionnel.les de santé les choisissent pour ne pas exposer les nourrissons aux polluants.

5 idées reçues autour de l'utilisation des couches lavables

1 « C'est un retour en arrière ! »

Les couches lavables ne ressemblent plus à celles qu'utilisaient nos grands-mères. Aujourd'hui, il existe de nombreux modèles, tous plus ingénieux les uns que les autres... et très jolis !



2 « C'est sale ! »

Elles ne sont pas plus sales qu'une couche jetable. Au lieu de jeter la couche dans son intégralité, vous jetez uniquement le voile de protection qui aura absorbé l'urine et/ou les selles et vous n'avez plus qu'à passer le reste à la machine.



3 « Si je veux acheter des couches de qualité cela va me coûter très cher ! »

Les couches lavables peuvent paraître onéreuses car la dépense se fait en une seule fois. Mais jusqu'à la propreté de l'enfant, les jetables coutent jusqu'à trois fois plus cher ! De plus, le Smicval vous aide en vous proposant des soutiens financiers que vous pouvez retrouver sur notre site internet : www.smicval.fr



4 « Je n'aurai pas le temps de les laver ! »

Le lavage des couches représente un travail domestique estimé à 45 min par semaine. Vous pouvez optimiser le temps passé en les mélangeant avec le reste de votre linge.

5 « Il faut quand même jeter les inserts (partie absorbante) ! »

On ne jette pas l'insert mais uniquement le voile de protection qui est composé de cellulose, donc biodégradable et est aussi fin qu'un mouchoir en papier. Une broutille, comparé aux 180 g d'une couche jetable.





Le SMICVAL vous accompagne

1 Les ateliers

Pendant 2h, découvrez des gestes simples pour avoir un lieu de vie plus sain et plus sûr. L'objectif ? apprendre à limiter l'exposition de votre enfant aux polluants et perturbateurs endocriniens, le tout en faisant des économies, et en réduisant vos déchets ! Ces ateliers sont gratuits et animés par notre partenaire Les Alternatives de Lilly.

2 Le prêt gratuit de lots de couches lavables

Pendant 2 mois, le SMICVAL met à disposition, gratuitement, des familles un lot de 20 couches lavables. Des sessions d'accompagnement seront également proposées avec notre partenaire, Les Alternatives de Lilly.

3 Les soutiens financiers à l'achat ou à la location

Bénéficiez d'une aide à l'achat ou à la location de couches lavables pour votre enfant, plafonnée à 150 euros. Les couches peuvent être neuves ou d'occasion.

Préparez les documents suivants :

- Un justificatif de domicile
- L'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille
- RIB du foyer bénéficiaire
- **Dans le cas de l'achat :** facture d'achat nominative postérieure à 2023
- **Dans le cas d'une location de change lavable** (pour une durée d'un mois en test ou plus) : facture de location nominative (le montant peut être inférieur ou égal à 150 euros et regrouper plusieurs mois pour l'atteindre mais la subvention ne pourra se faire qu'une seule fois)
- **Dans le cas d'un achat de seconde main**, l'usager est libre de choisir le fournisseur de son choix via internet et même sur des sites d'occasion de type Le Bon Coin. Pour cela, il sera demandé une attestation sur l'honneur du vendeur, ou de la vendeuse, qui atteste que la vente concerne bien les couches lavables.

Connectez-vous à mon-espace.smicval.fr
pour transmettre votre demande.



Contact : www.smicval.fr
05 57 84 74 00 - contact@smicval.fr

